

FICHE PRATIQUE

29/07/2025



Mieux comprendre le Contrat d'Engagement Républicain

Le CER en quelques questions

Qu'est-ce que le CER ?

Le Contrat d'Engagement Républicain (CER) est une règle que votre association doit respecter si elle veut recevoir :

- Une subvention de l'État ou d'une collectivité
- Un agrément pour certaines activités comme le sport, la jeunesse, l'éducation populaire.

Votre club doit dire "oui, je respecte le CER" quand il demande une subvention ou un agrément.

À qui s'applique le CER ?

Aux associations (loi 1901) comme votre club de handball.
À toutes les demandes de subventions (argent, matériel, locaux...).

Aux demandes d'agrément (ex : agrément sport).

Certains syndicats et associations "reconnues d'utilité publique" sont dispensés.



Comment souscrire (signer) le CER ?

En cochant une case sur le formulaire de demande de subvention ou d'agrément.

« le représentant légal de l'association ou de la fondation déclare que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ».

Que doit faire le club après ?

- Informer tous les membres du club (dirigeants, bénévoles, joueurs, salariés) que le club s'est engagé à respecter le CER.
- Respecter les 7 grands engagements (voir ci-dessous)
- Faire cesser tout problème qui irait contre le CER

Que se passe-t-il si vous ne respectez pas le CER ?

- La subvention peut être retirée (vous devrez rendre l'argent).
- L'agrément peut être retiré (vous perdez certains avantages).



LIGUE OCCITANIE
FFHANDBALL

FICHE PRATIQUE

29/07/2025

Mieux comprendre le Contrat d'Engagement Républicain

Les 7 grands engagements du CER :

- 1/ Respecter les **lois de la République**
 - Pas d'actions violentes ou contraires à la loi
 - Respecter la laïcité, ne pas se servir de la religion contre les règles de la République
- 2/ Respecter la **liberté de conscience**
 - Pas de pression religieuse ou politique sur les membres ou extérieurs
- 3/ Respecter la **liberté des membres**
 - Chacun est libre d'adhérer ou de quitter le club
- 4/ **Égalité et non-discrimination**
 - Pas de discrimination (racisme, sexisme...) sauf en accord avec l'objet statutaire (ex : certaines actions réservées aux femmes pour une structure féminine)
- 5/ **Prévention de la haine et de la violence**
 - Ne pas encourager la haine, la violence, le racisme ou l'antisémitisme
- 6/ Respecter la **dignité de la personne**
 - Ne pas humilier, ne pas tolérer d'actions dégradantes (ex : bizutage, propos sexistes...)
- 7/ Respecter les **symboles de la République**
 - Ne pas insulter ou dégrader le drapeau français ou l'hymne national

pour aller plus loin :
lien vers le guide
complet du CER



CONTACT

Anne SOYER
*Cadre Technique Sportif en charge de la
performance sociale & de l'intégrité*



06 73 64 95 29



6100000.asoyer@ffhandball.net

